

S.S.T. – SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL

OBJECTIFS

- Préparer au Certificat Secouriste du Travail
- Programme officiel défini par l'INRS

CONTENUS

- Situer le cadre juridique de son intervention
- Réaliser une protection adaptée
- Examiner la victime pour la mise en œuvre de l'action choisie
- Alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise
- Secourir la victime de manière appropriée
- Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise
- Contribuer à la mise en œuvre d'actions de prévention
- Informer les personnes désignées dans le plan d'organisation de la prévention de l'entreprise de la situation dangereuse repérée

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Formation en présentiel

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Alternance en théorie et mises en situations pratiques
Travail sur des cas concrets rencontrés par les stagiaires
Remise de documentation

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Plateau technique dédié aux formations sécurité répondant aux exigences réglementaires

MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT ET DE SUIVI

Sans objet

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Évaluation certificative en fin de formation selon grille INRS

PRÉ-REQUIS

Aptitude physique

PRÉ-SÉLECTION

Aucune

PUBLIC

Salariés
Demandeurs d'emploi
Individuels

DURÉE

14 heures

DATES – DELAIS D'ACCES

Selon calendrier en cours

NOMBRE DE PARTICIPANTS

10 stagiaires maxi par session
En deçà de 4 personnes, la session doit être annulée

INTERVENANTS

Formateur qualifié et habilité SST

LIEU DE FORMATION

Centre de Reims
Plateaux techniques du Lycée Raymond KOPA
3, Allée de l'Alouette – 51100 Reims

VALIDATION

Certificat de Sauveteur Secouriste du Travail délivré à l'issue d'une épreuve certificative en fin de formation conformément au référentiel INRS

TARIF – MODALITES DE FINANCEMENT

Financement dans le cadre des différents dispositifs de la formation professionnelle des salariés et des demandeurs d'emploi (Sauf CPF depuis le 24.01.2023). Tarif individuel net de toutes taxes de 15 à 25 euros/heure.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Le maintien et l'actualisation des compétences (MAC SST) est obligatoire au maximum tous les 24 mois à compter de la date de formation initiale

ACCESSIBILITE - HANDICAP

Locaux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. Accompagnement spécifique au projet et durant la formation par nos référents handicap.



gretamarne.com



HABILITATION NATIONALE
N° 500166/2011/SST-01/0/CN

GRETA CFA de la Marne

20, rue des Augustins - CS 30037 - 51725 REIMS CEDEX

03.26.84.55.40 – contact@gretamarne.com

SIRET : 19510035900023 - n° activité : 2151P000451 - date d'obtention : 29/10/1982

Les conditions générales de ventes sont disponibles sur notre site internet